

LES AÉROPORTS

LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle concerne la sécurité dans les aéroports canadiens. Le 25 juin 1985, deux jours après la tragédie d'Air India, le vice-premier ministre, qui était alors ministre des Transports, a dit ce qui suit qu'on trouve à la page 6146 du Hansard:

Au cours des 60 dernières heures, à la suite de ces tragédies, le gouvernement du Canada a fait diligence pour assurer la sécurité des Canadiens voyageant par avion . . .

Nous avons appris aujourd'hui que malgré les assurances données par le ministre des Transports à l'époque, le taux d'échecs du Canada se situe maintenant à 25 p. 100, ce qui est pire que le taux d'échecs des grands aéroports américains. Nous constatons maintenant que la sécurité des aéroports canadiens est restée extrêmement inférieure à la norme au cours des deux dernières années.

Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi il a trompé cette Chambre et les Canadiens deux jours après la tragédie d'Air India?

Des voix: A l'ordre!

M. Clark (Yellowhead): Où est John Turner?

Mlle MacDonald: Comme d'habitude, il n'est pas à la Chambre.

M. le Président: Je suis sûr que le député de York-Sud—Weston sait qu'il est contraire au Règlement de prétendre que quelqu'un a délibérément trompé cet endroit. Bien que le député n'ait pas utilisé le mot «délibérément», son langage était très fort. Je suis sûr qu'il voudra se corriger lui-même et poser sa question.

M. Nunziata: Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi a-t-il dit aux Canadiens que le gouvernement avait fait diligence pour assurer la sécurité des Canadiens voyageant par avion quand c'est évident aujourd'hui qu'il a fait très peu de choses et même rien du tout pour assurer la sécurité dans les aéroports canadiens?

Mme Copps: Répondez. Quelle arrogance!

M. le Président: Les députés pourraient peut-être aider la présidence. Vous savez que les ministres ne sont pas obligés de répondre aux questions. Le député pourrait-il poser une autre question.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Monsieur le Président, c'est absolument incroyable.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Asseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Dehors!

Questions orales

M. Clark (Yellowhead): Cela vous visait, monsieur le Président.

Des voix: C'est un manque de respect envers la présidence.

M. le Président: Vu les circonstances, je sais que le député de York-Sud—Weston coopérera avec la présidence. Je vais donner la parole à un autre député. Le député de St-Jean-Est.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

ON DEMANDE DE REMPLACER LE PRÉSIDENT

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le premier ministre Buchanan de la Nouvelle-Écosse s'est joint au concert de protestations qui s'élèvent dans la collectivité minière du Cap-Breton à propos des programmes et de l'attitude de la direction actuelle de la Société de développement du Cap-Breton et, en particulier, à l'égard du président directeur général, Derrick Rance. Le ministre va-t-il maintenant prendre des mesures pour épurer la direction de cette société en commençant par remplacer M. Rance?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis bien au courant de la situation. Je me suis entretenu avec le président de la société. J'ai également donné des instructions, pas plus tard qu'hier, à cette société pour qu'elle arrête d'entasser le charbon sur les quais internationaux, ce qui suscite des craintes pour l'environnement dans la province et de très vives préoccupations au gouvernement provincial.

C'est ce qui a déjà été fait. J'ai l'intention de rencontrer la haute direction de la société dans un très proche avenir pour discuter ouvertement de toute l'affaire.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, M. Rance, le président actuel, a assuré aux habitants du Cap-Breton en novembre 1985 que la rentabilité serait obtenue sans pour autant réduire la main-d'oeuvre.

Pourquoi le ministre maintient-il M. Rance en poste et lui permet-il de mettre à exécution son projet de licencier près de 500 travailleurs? Le ministre ne convient-il pas que M. Rance a manqué à sa parole envers les travailleurs et les habitants du Cap-Breton et devrait vraiment être relevé de ses fonctions?

● (1500)

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit dans ma réponse précédente. Je vais rencontrer M. Rance dans quelques jours pour éclaircir la situation.